



F
S
U

Bulletin

de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Bulletin n°578 de décembre 2010

ISSN : 1250-3509

**Contre les politiques
d'austérité partout
en Europe**

**Mercredi
15 décembre 2010
à 12 h**

**Esplanade de la Bibliothèque
Nationale**

*à l'appel de la confédération
européenne des syndicats (CES)*

CFDT - UNSA - FSU

CGT - Solidaires

Action pour les RASED

**Mercredi
15 décembre 2010
à 17 h métro Solférino**

voir p.2

A l'initiative du SNU.ipp 93/FSU

**SOIRÉE Calcul de pensions
SPÉCIALE «Mères de 3 enfants»**

**Jeudi
16 décembre 2010
à 18 h 30 voir p.4**

Au sommaire :

Janvier : Des moyens pour l'école

- **Action nationale**

à l'appel du collectif des 25

Samedi 22 janvier

- **Action départementale**

*«des moyens supplémentaires
pour la Seine Saint Denis»*

Samedi 15 janvier

- **Contre les politiques d'austérité p.2**
- **Action pour les RASED p.2**
- **Les postes en Seine Saint-Denis :
Réalité et vrais besoins p.3**
- **Actions en janvier p.3**
- **Après les retraites, le gouvernement
s'attaque à la Sécurité Sociale p.4**
- **Compte rendu CAPD p.5 et 6**
- **Carte scolaire : Enquête à remplir p.7 et 8**

Contre les politiques d'austérité

Journée européenne du 15 décembre Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA interpellent les décideurs politiques et économiques

Dans le cadre de la journée de mobilisation de la CES «Non à l'austérité, priorité à l'emploi et à la croissance en Europe», les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'interpeller le 15 décembre 2010, les décideurs politiques et économiques français, à la veille du sommet de l'Union européenne.

Les politiques d'austérité décidées en France et dans la plupart des pays européens sont inacceptables. Elles mettent à mal la cohésion sociale, frappent les plus fragiles, risquent d'entraîner une nouvelle baisse de l'activité économique, un accroissement du chômage et de rendre impossible la réduction des déficits.

Au contraire, il faut une relance économique tournée vers la satisfaction des besoins sociaux et respectant les impératifs écologiques. Cela nécessite une plus juste répartition des richesses, la réduction des inégalités, des investissements publics et privés, un renforcement des régulations de la finance et de l'économie. La nécessaire réduction des déficits doit être le fruit d'une autre politique économique et sociale. L'Union européenne doit rapidement consolider les moyens de solidarité vis-à-vis des pays de la zone Euro dont les dettes publiques font l'objet de spéculations financières.

Il faut combattre le dumping social en renforçant le socle social européen, en particulier avec la mise en place d'un salaire minimum dans chacun des Etats membres. L'Union européenne doit garantir les droits sociaux fondamentaux face aux règles du marché et de la concurrence. Il faut donner les moyens à des services publics de qualité de jouer tout leur rôle. L'harmonisation de la fiscalité des entreprises est une nécessité urgente.

La création d'emplois de qualité, la réduction du chômage et en particulier pour les jeunes, la pérennité des systèmes de protection sociale, sont dépendants à la fois des décisions nationales et des réponses européennes.

Face à ces enjeux, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA interpelleront les décideurs politiques et économiques par des initiatives unitaires sur tout le territoire le 15 décembre 2010.

Le 29 novembre 2010

Mercredi

15 décembre 2010

12 h Esplanade de la Bibliothèque Nationale

(Métro : Bibliothèque Nationale)

12 h 30 Marche sur Bercy.

13 h Prise de parole des organisations syndicales.

Communiqué des organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

Les organisations syndicales, CFDT, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA, réunies le 29 novembre 2010 ont décidé :

- de poursuivre les réunions de l'Intersyndicale afin de pérenniser la dynamique créée par la mobilisation née avec la crise et amplifiée avec le dossier des retraites.
- d'interpeller les gouvernements et les parlementaires (nationaux et européens) dans le cadre de la journée européenne de la CES du 15 décembre 2010 sur les politiques d'austérité en Europe. Elles soutiennent les initiatives prévues dans les territoires.
- de réactualiser la plateforme intersyndicale du 5 janvier 2009 au regard des enjeux de la période que sont l'emploi, la protection sociale, la fiscalité, le pouvoir d'achat, les services publics... Une première réunion de travail aura lieu le 13 décembre.

Paris, le 29 novembre 2010

Action pour les RASED

«Supprimer les RASED ce n'est pas un cadeau pour les écoles»

Mercredi 15 décembre à 17 h métro Solférino

3000 bougies seront allumées aux abords du Ministère symbolisant les 3000 postes.

Premiers signataires : SNU.ipp/FSU, UNSA, SGEN/CFDT, FNAREN, FNAME, AFPEN, FCPE...

Les postes en Seine Saint-Denis : réalité et vrais besoins

Juste après le CDEN de «bilan de rentrée» du 22 novembre, l'Inspecteur d'Académie nous a enfin communiqué le nombre de postes vacants du département que nous lui réclamions depuis la rentrée.

L'Inspecteur d'Académie en annonce : 67. Ces 67 postes sont déclarés «vacants-vacants» par l'Inspecteur d'Académie : ce sont les postes sur lesquels aucun personnel n'a été nommé (ni titulaire, ni professeur des écoles stagiaire, ni remplaçant). 14 d'entre eux sont des postes qui ne peuvent être occupés que par des personnels spécialisés (psy et Poste G). Pour les 53 autres, l'IA n'a trouvé personne à affecter sur ces postes, ce qui décrédibilise sa communication sur de supposés «personnels en surnombre».

L'Inspecteur d'Académie **ne comptabilise pas** les postes vacants «classe» qui mobilisent des remplaçants à l'année, ni les postes vacants de remplaçants. Or c'est bien l'ensemble des postes vacants qui crée les difficultés vécues dans les écoles du département depuis septembre. Ne comptabiliser que les postes «vacants-vacants» relève de la supercherie. A titre d'exemple : au 4 novembre l'Inspecteur d'Académie compte 4 postes vacants à Stains : le SNUipp en connaît 15, à Montfermeil, l'IA en annonce 0 : nous en connaissons 6, pour Pierrefitte-Villetaneuse l'IA en compte 3,5 alors que nous en dénombrons 17, à Saint Denis il en annonce 6, nous en connaissons 38 !

Dès la fin du mouvement complémentaire en juin, le SNUipp s'est inquiété de ces postes restés vacants et a alerté l'IA. Dès les premiers jours de rentrée, un premier comptage alarmant nous a amené à demander une entrevue avec l'Inspecteur d'Académie. Dans certaines circonscriptions (ex : Stains) les parents et les enseignants ont manifesté pour dénoncer cette pénurie. L'IA a réquisitionné des maîtres supplémentaires et des maîtres faisant fonction sur des postes E pour assurer des remplacements.

Le recours final à des vacataires (étudiants en M2 sous contrat) pour le remplacement est le symbole de ce que nous dénonçons en matière de dégradation du système éducatif. Ce sont des personnels sans formation qui sont censés «enseigner» aux élèves des secteurs les plus défavorisées, alors que c'est dans ces secteurs que l'on comptabilise le plus grand nombre de postes vacants (de toute nature).

Non seulement les élèves concernés ne bénéficient pas de l'apport de maîtres spécialisés mais en plus ils sont pris en charge par des «non enseignants».

Le budget 2011 qui prévoit la disparition de 8900 postes d'enseignants dans le 1^{er} degré ne peut qu'aggraver les conditions d'apprentissage déjà très dégradées de ces enfants. Mais l'Inspecteur d'Académie dans son bilan de rentrée refuse de reconnaître cette situation. Il met en avant des chiffres censés montrer que le département bénéficie de «normes» qui, comparées à d'autres départements, nous placeraient parmi les mieux lotis. Cette façon de «tordre» les chiffres sans comparer tous les éléments qui composent la réalité, ne dupe personne. Le quotidien des parents et des enseignants ne «s'évalue» pas à l'aide de cette grille de chiffres.

La situation de la Seine Saint Denis nécessite que le ministère débloque un budget supplémentaire pour un véritable plan de relance pour ces secteurs où se concentrent toutes les inégalités (sociales, scolaires et professionnelles). Les actions (départementale et nationale) en janvier au moment des décisions de carte scolaire doivent mobiliser ensemble, parents et enseignants, pour obtenir les moyens nécessaires aux besoins du 93.

Actions en janvier *Informations plus précises* *à la rentrée.*

Action nationale
Samedi 22 janvier
à l'appel du collectif des 25
dont fait partie le SNU.ipp/FSU

Budget

Alors qu'à la rentrée prochaine, les écoles maternelles et élémentaires publiques attendent près de 4 000 élèves supplémentaires, le projet de budget 2011 prévoit 8 967 suppressions de postes dans le premier degré.

Ce budget voté en l'état se traduirait par une hausse du nombre d'élèves par classe, par une baisse accrue de la scolarisation en maternelle notamment celle des 2 ans, par une remise en cause des enseignants spécialisés auprès des élèves en difficultés, par des remplacements non assurés et par un renoncement à une formation professionnelle initiale et la réduction drastique de la formation continue des enseignants réduite à peau de chagrin.

Ces choix désastreux remettent en cause la capacité du service public à répondre aux besoins de tous les élèves. Dans ce contexte, le groupe des 25 propose de faire du samedi 22 janvier 2011 une journée de mobilisation nationale pour exiger un autre budget.

Action départementale
Samedi 15 janvier
Des moyens
supplémentaires
pour la Seine Saint Denis»

Parents, enseignants
ensemble
pour un véritable
plan de relance

Après les retraites, le gouvernement s'attaque à la Sécurité Sociale

Lors des puissantes manifestations, les retraités ont montré leur opposition à la réforme des retraites aux côtés des salariés. Le 25 novembre ils étaient à nouveau dans la rue pour s'opposer au projet de loi sur la dépendance, pour exiger une revalorisation de leurs pensions et de leur pouvoir d'achat, pour revendiquer une autre répartition des richesses.

UNE REPONSE SOLIDAIRE ET PUBLIQUE A LA PRISE EN COMPTE DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Après la loi sur les retraites votée malgré l'opposition des salariés et d'une majorité de la population, une autre réforme annoncée depuis 2007 par N. Sarkozy prend forme avec les propositions du rapport de la députée UMP V. Rosso Debord. Ce projet de loi sur la dépendance s'oriente vers une logique d'assurance individuelle, et préconise entre autres propositions :

- une cotisation obligatoire, dès 50 ans à une assurance dépendance «perte d'autonomie liée à l'âge»,
- une diminution du montant de l'APA (Allocation Personnalisée pour l'Autonomie) et une réduction du nombre de ses bénéficiaires,
- une augmentation, pour les retraités, du taux de la CSG à hauteur de 7,5%,
- une participation des retraités à la CSA (Contribution de Solidarité pour l'Autonomie).

Parce que la perte d'autonomie est un risque qui peut frapper chacun de nous, son financement doit se faire dans le cadre de la solidarité nationale, avec un engagement de l'Etat et une gestion collective de ce risque au sein de la Sécurité Sociale.

Comme pour les retraites, la prise en charge de la perte d'autonomie quelque soit l'âge où elle est subie, représente elle aussi un choix de société. Une autre répartition des richesses doit être mise en œuvre pour que l'Etat puisse prendre en charge toutes les personnes dépendantes.

AMELIORER LE POUVOIR D'ACHAT ET LA QUALITE DE LA VIE

Année après année, les retraités constatent une baisse continue de leur pouvoir d'achat, baisse confirmée et chiffrée à 20% par la CNAV (Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse).

Un retraité sur trois ne dispose que de 700 euros pour vivre.

Depuis le début de l'année, l'augmentation des dépenses contraintes (gaz, électricité, impôts, mutuelles, assurances, loyers, etc...) a largement et abusivement dépassé la «revalorisation» de 0,9% du mois d'avril.

Le projet de loi sur la dépendance, par les ponctions sur les pensions envisagées, ne fera qu'aggraver les difficultés de vie des retraités dont 4 millions survivent avec le minimum contributif de retraite.

Une revalorisation immédiate des pensions est nécessaire.

UNE AUTRE REPARTITION DES RICHESSES

Les profits des actionnaires des grandes entreprises, les bénéficiaires des banques (celles-là même qui ont participé à engendrer la crise et que NOUS avons renfloué) continuent d'augmenter. Qu'ils participent alors financièrement aux différentes réformes et à la baisse du chômage.

La section des retraités

SOIRÉE SPÉCIALE Calcul de pensions «Mère de 3 enfants» Jeudi 16 décembre 2010 à 18 h 30

**Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération à Bobigny
(Salle de Commission n°1)**

Vous êtes mère de trois enfants.

Vous avez quinze ans de services effectifs.

Vous voulez savoir avant la fin décembre 2010 s'il vous faut faire une demande de départ en retraite pour le 30 juin 2011.

Vous voulez savoir quelle sera votre pension si vous partez en juin 2011, ou plus tard.

A l'aide du calculateur mis au point par les militants nationaux du SNUipp FSU, nous pourrons vous proposer des projections de pensions pour vous aider à faire votre choix. Soirée réservée exclusivement aux syndiquées.

Pour les autres cas de calculs de pension (moins urgents car non tenus par la date butoir de demande du 31 décembre), nous organiserons une autre rencontre dans le courant de l'année.



SNUipp/FSU

EVS : Intervention efficace de la FSU 93

Des EVS ont été contactés par les IEN le 2 décembre sur commande de l'administration pour suspendre leur contrat.

Aussitôt informée, la FSU 93, au nom du SNU.ipp et du SNPI, est intervenue auprès de l'IA. L'IA a finalement maintenu tous les contrats et tous les EVS suspendus sont réintégrés. La réactivité de la FSU 93 et de ses syndicats a empêché ce mauvais coup sur des personnels déjà bien maltraités.

Une action unitaire nationale mi-janvier sera organisée pour dire STOP à la précarité dans la fonction publique.

Permutations 2011 : Pour un suivi de dossier, envoyez-nous le double de votre confirmation de participation avec photocopie des pièces justificatives pour valider avec l'IA tous les éléments de votre barème.

Compte rendu de la CAPD du 16 novembre 2010

CAPD concernant les promotions (changement d'échelon)

Nous avons vérifié toutes les fiches de contrôle et les collègues ont ainsi eu une réponse individualisée avec tous les éléments de barème pris en compte par l'administration. Nous sommes intervenus pour faire corriger des problèmes de note, d'AGS et d'ASA. Tous les collègues syndiqués ont été prévenus individuellement, ainsi que ceux qui nous ont écrits. Si vous souhaitez vérifier que vous avez eu une promotion vous pouvez aller sur notre site internet avec votre code confidentiel. Si vous n'avez pas votre code, envoyez-nous un mail avec vos nom, prénom, adresse et date de naissance, nous vous le communiquerons dans les meilleurs délais.

Sur notre site internet toutes les informations : barème du dernier promu, passage entre les échelons...

Points divers évoqués lors de la CAPD :

- Prime pour les évaluations CE1 ou CM2 : versée sur la paie de janvier 2011.
- Pont de l'Ascension : le report du vendredi 3 juin se fera sur le mercredi 1^{er} juin, si les communes sont d'accord.

Compte rendu de la CAPD du 29 novembre 2010

Plan départemental de formation

De nombreux stages «hors temps scolaire» ont été supprimés faute de candidats. Ces stages n'attirent pas les collègues. Les intitulés des stages ne répondent pas aux besoins de formation des collègues. **La formation continue c'est pendant le temps de travail !**

L'IA ne nous a pas communiqué les candidatures pour les stages remplacés par les M2 admissibles, la campagne se terminant vendredi 26 novembre. Nous savons que l'Inspecteur d'Académie compte sur environ 200 M2 pour remplacer les collègues. Or pour le moment il n'y a eu que 180 collègues qui ont postulé pour partir en formation continue. L'IA n'a apporté aucune réponse, malgré notre demande datant d'octobre. Nous attendons le groupe de travail du 13 décembre pour avoir la liste des candidats retenus.

Bilan 2009-2010

Ancienneté des personnels : avec plus de 50% des collègues ayant moins de 10 ans d'ancienneté dans le métier et la féminisation de la profession, le nombre des congés maternité est important (les congés maternité représentent 33% des absences).

En analysant cette spécificité de notre département, nous avons revendiqué la création de postes de remplaçants pour couvrir ces besoins.

Effectifs : 11 633 enseignants dans le 1^{er} degré : 293 collègues sont encore instituteurs, 10 607 sont PE, 279 sont PE hors classe et 453 sont professeurs des écoles stagiaires.

En terme de position : 893 collègues sont à temps partiel, 326 en disponibilité, 89 en congé parental et 251 en détachement.

L'IA estime que la situation du département est préoccupante en terme de postes vacants et va entraîner pour lui des choix concernant les différentes demandes de départ des collègues : détachement, disponibilité, permutation ...

Les élus du SNUipp 93 ont déclaré que les collègues ne doivent pas être les victimes des manques de moyens du département. Des postes sont vacants : c'est le ministère qui doit pallier ce manque et non les droits des collègues qui doivent être bafoués.

Réforme des retraites : Mère de 3 enfants

207 collègues «mères de 3 enfants» (comptage de l'IA) sont concernées par la nouvelle réforme sur les retraites. Les services de l'IA doivent les informer par courrier des nouvelles procédures.

L'IA n'a pas encore reçu la réponse officielle du ministère sur la date du départ qui permet de conserver les anciennes conditions de départ pour les mères de 3 enfants. Après lecture de la loi où il est indiqué «avant le 1^{er} juillet 2011», le SNUipp conseille de faire la demande au **30 juin 2011**.

.../...

Inspection

Depuis plusieurs CAPD nous demandons à l'IA un bilan sur les retards d'inspection, les retards dans la transmission des rapports, les baisses et maintiens de note.

114 collègues n'ont pas été inspectés depuis 6 ans, 218 depuis 7 ans : l'IA envoie à tous les IEN la liste des collègues avec leur date d'inspection pour que cette situation soit régularisée le plus rapidement possible. 15 collègues n'ont pas été inspectés depuis 1996. L'IA fait le point pour connaître les raisons de ce retard si important et fait en sorte que là aussi la situation soit éclaircie rapidement.

Pour les collègues qui ont une baisse de note, voire un maintien de note **les élus du SNUipp ont demandé qu'il y ait un accompagnement professionnel pour ne pas laisser ces collègues seuls et sans aide.**

Retrouvez les déclarations en CAPD sur le site du SNUipp 93.



Présentation de l'application informatique «MOSART» (MOdule de Saisie des Absences et Retenues sur Traitement)

Cette application permet aux secrétaires de circonscription de renseigner les services non faits en particulier les jours de grève. **Nous avons eu l'assurance qu'il n'y avait aucun historique, ni aucune liste d'établie.**

Il existe deux phases :

«MOSART 1» établit seulement les statistiques en terme de nombre de grévistes.

«MOSART 2» permet de saisir le service fait ou non **en fonction de l'état de grève** renvoyé par l'école. Les secrétaires d'IEN vérifient si les collègues ont bien envoyé les déclarations d'intention de grève puis renseignent l'application informatique. Si la déclaration d'un collègue n'est pas parvenue à l'IEN un rappel à la loi sera fait. Suite à cette vérification, **les déclarations d'intention doivent être détruites.** Les secrétaires d'IEN ont une semaine pour saisir les données sur MOSART.

Le SNUipp 93 rappelle que les directions n'ont pas à signer l'état de grève. Les collègues en grève n'ont pas non plus à signer cet état.

Le SNU.ipp 93 restera vigilant sur cette application.

FORMATION DES PES

Les choix effectués par le ministère constituent un recul sans précédent de la formation professionnelle des enseignants, au détriment de la réussite de tous les élèves et n'ont absolument pas pris en compte les propositions avancées par les organisations syndicales. L'absence de formation professionnelle a pour conséquence l'aggravation des difficultés des débuts de carrière (gestion de la classe sous le double aspect des conditions de transmission des savoirs et de la gestion des comportements). En Seine Saint Denis, après concertation, ce sont les maîtres formateurs qui auraient dû assurer le tutorat des PES, mais leur nombre insuffisant a nécessité le recours à des «faisant fonction». De même l'absence de cadrage départemental a provoqué des disparités importantes et des exigences différentes selon les équipes. Cette prise en charge insuffisante ne répond pas aux besoins réels des PES.

Le SNUipp demande

- qu'un cadrage départemental soit communiqué rapidement aux PES pour leur évaluation et leur validation. L'IA répond que cela devrait être fait avant les vacances de Noël.
- que les PES n'assurent pas l'aide personnalisée et que ce moment devienne un moment de formation au sein de l'école. L'IA estime que l'AP fait partie de la formation et est «au cœur du métier» de l'enseignant. Donc les PES doivent faire l'AP. Le SNUipp 93 a rappelé à l'IA la possibilité pour les équipes d'utiliser l'aide personnalisée pour développer différents projets pédagogiques.

PES vague A : l'IA confirme le maintien du stage de 15 jours.

PES vague B : interrogé sur les mercredis en plus à l'IUFM après leur formation, l'IA répond que cela fait partie des heures dues par l'IUFM.

Lors de l'entrevue avec le ministre le 1^{er} décembre, le SNUipp a fait cinq propositions pour une véritable formation en alternance des enseignants stagiaires :

- 1/ Dès maintenant, prolonger le dispositif d'accompagnement mis en place depuis la rentrée.
- 2/ Pour l'année prochaine, aucun PES ne doit débuter en pleine responsabilité de classe pendant les premiers mois de l'année scolaire.
- 3/ Permettre une formation professionnelle en alternance avec 60 % de l'année (21 semaines) consacrés à la formation et 40 % de l'année en classe.
- 4/ Proposer des temps de regroupement à l'IUFM pour l'analyse des situations professionnelles vécues (gestion de classe, travail en groupe, classe multi niveaux, progressions, différenciation pédagogique, autorité, évaluation, relation aux familles ...), l'approfondissement disciplinaire et didactique, la formation aux différentes facettes du métier comme l'apprentissage de la lecture, du langage, la psychologie de l'enfant, la spécificité de l'école maternelle, la scolarisation des enfants en situation de handicap ...).
- 5/ Proposer des parcours de formation adaptés au cursus des stagiaires (type de master, stages effectués, ...) qui leur permettent d'exercer dans tous les cycles et d'être confrontés à une diversité de terrains (ruralité, taille, environnement social, ...).



SNU.ipp/FSU 93

Tél. : 01.48.96.36.11
Fax : 01.48.96.36.80
Mail : snu93@snuipp.fr

7.

Janvier 2011
Préparation du C.T.P.D.
« Carte Scolaire »

Situation en date du.....

Ville.....Tél.....

Ecole.....

Mat Elém. ZEP Hors ZEP Normes ZEP Applic.

MATERNELLE	Effectifs 2010	Prévisions 2011
PS		
MS		
GS		
Total		
Nbre de classes		
E/C		

→ **Nombre d'élèves inscrits en liste d'attente :**

- nés en 2008 :
- nés en 2009 :

ELEMENTAIRE	Effectifs 2010	Prévisions 2011
CP		
CE1		
CE2		
CM1		
CM2		
Total		
Nbre de classes banales		
E/C		

Nombre de classes : CLIN :..... CLIS :..... CLAD :.....

→ **Nombre d'élèves attendus :**

- CLIN :
- CLIS :
- CLAD :

→ **Nombre d'élèves en intégration :**

- en 2010 avec AVS ou EVS : sans :
- attendus en 2011 : avec AVS ou EVS : sans :

→ **Postes vacants écoles (classes, ZIL, CLAD, temps partiels...)**.....

→ **Y-a-t-il un maître supplémentaire ?** OUI NON

→ **Postes E, G : Intervention du RASED :**

- Quelles fréquences ? **E** : **G** :

→ **Médecine scolaire :** OUI NON

- Poste vacant sur la circonscription ?

.../...

Vous nous renvoyez cette enquête :

- Pour information
- L'IEN vous a alerté sur une fermeture éventuelle E/C après fermeture.....
- Vous demandez une ouverture

Demandes de l'école pour la rentrée 2011 :

→ Ouverture de classe pour le respect des seuils

(voir ci-contre) :

- Nombre d'ouvertures :
- E/C avec l'ouverture :
sans l'ouverture :
- Y-a-t-il un local pour les ouvertures demandées ? :

OUI NON

Règles départementales

23 élèves en moyenne en élém. ZEP
25 élèves en moyenne en élém. hors ZEP
25 élèves en moyenne en mat. ZEP
27 élèves en moyenne en mat. hors ZEP
15 élèves par classe en CLIN
12 élèves par classe en CLIS
15 élèves par classe en CLAD

→ Informations supplémentaires pour les ouvertures demandées (constructions attendues, évolution démographique du quartier,...) **ou la non-fermeture** (conséquences éventuelles sur la décharge de direction,...) :

.....

.....

.....

.....

Autres demandes

→ **Maîtres spécialisés (E, G, Psy) :**

→ **Maître supplémentaire :**

→ **Autres :**

.....

.....

.....